



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 16 décembre 2015 à 20h30
au Complexe communal du Léman.

La 33ème séance de la présente législature 2011-2016 et 9ème de cette année 2015 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Suite au décès de la maman de M. Paul Wirth, M. le Président demande à l'assemblée de faire une minute de silence.

Nous avons 10 points à l'ordre du jour. Nous passons au point 1.

1. Appel

| | |
|---------------------|--|
| Effectif du Conseil | 54 |
| Excusés | Mmes Diserens, Grzelak-Guidon et Le Blanc 10 MM. Glauser, Jungen, Hunziker, Mouvet, Ribeiro, Weber et Wirth |
| Absents | 1 M. Bochud |
| Présents | 43 |
| Majorité absolue | 22 |

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2015

PV no 08/2015 du 18.11.15

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Clerc Laurent : bas de page 3, il faut remplacer devient par le verbe est et Airbnb s'écrit Airbnb.

M. Meyer : à la page 3, il faut mettre après « vous devriez accepter, la taxeet supprimer y compris.

Mme Gillot : page 4, il s'agit des 40 ans de la musique à Saint-Sulpice et non des 40 ans de la société de développement.

M. Gygax : à la page 4, sur l'intervention de M. le Syndic, je souhaiterais la modification suivante : « une demande au FERL n'est pas obligatoire » à la place de « est obligatoire ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 08/2015 du 18.11.15 est accepté par 38 voix et 4 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les évènements qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Les 21 et 22 novembre 2015, la soirée de la Société de gymnastique qui a rencontré un grand succès dans la nouvelle salle ;
- Le samedi 28 novembre 2015, la soirée du tennis ;
- L'exposition sur l'art colombien à l'espace 52 et sur le tissage colombien à la salle de l'Auberge ;
- Le mardi 8 décembre 2015, la réception des jeunes citoyens de la commune.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

- Demain 17 décembre, les cloches sonneront en relation avec la réception de notre conseiller fédéral, M. Parmelin ;
- Le vendredi 18 décembre 2015, la chantée des écoles à 11h et Fête au village

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Mercredi 10 février 2016
- Mercredi 16 mars 2016
- Mercredi 27 avril 2016
-

Scrutins à l'échelon communal :

- Du 4 au 11 janvier 2016 : Délai pour le dépôt des listes pour le 1^{er} tour des élections communales au scrutin proportionnel.
- 28 février 2016 : Super Sunday électoral. Municipalité. Lors de la dernière séance, nous avons demandé s'il y avait des volontaires pour renforcer le bureau électoral. Le bureau désignera les meilleurs d'entre vous pour donner leur appui lors de cette échéance particulière.
-

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : Renaturation de la Venoge

La législation demande que l'on redonne aux cours d'eau artificialisés un écoulement aussi proche que possible de l'état naturel.

La Venoge est protégée par un plan de protection (EMPD de juin 2009), qui prévoit la mise en œuvre, d'une part, de mesures de renaturation et, d'autre part, de mesures de protection contre les crues et l'érosion afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Le projet de Revitalisation de l'embouchure de la Venoge a fait l'objet d'une étude pilotée par la DGE-EAU. Sa première phase a été coordonnée par le PALM.

La renaturation des cours d'eau sert à :

- rétablir les fonctions écologiques des cours d'eau, à restaurer entre autres les habitats naturels, pour permettre le développement d'une faune et d'une flore typiques du lieu et favoriser la biodiversité,
- restaurer la capacité d'autoépuration et donc la qualité des eaux
- revaloriser la fonction paysagère et leur fonction d'espace de loisirs et de détente,
- etc. (cf point 4 du Guide environnemental du PALM)

L'embouchure de la Venoge est située sur les Communes de Préverenges et St-Sulpice.

Il s'agit maintenant pour nos deux Communes de prévoir et planifier les mesures de renaturation de la Venoge pour le tronçon allant de son embouchure jusqu'à la RC1.

Ainsi, cela passe par une concertation et l'établissement d'un projet qui tient compte de toutes les mesures et en tenant compte de la zone naturelle du Laviau pour St-Sulpice. Nos deux

communes ont donc mandaté un bureau d'étude pour une première phase qui se présente comme suit.

La suite des démarches est la création d'un PPA Plan partiel d'affectation qui inclut un nouveau port.

M. Jaton : procède à une présentation, en concertation avec Préverenges, sur le nouveau port. Il y a aujourd'hui environ 90 places d'amarrage et ce nouveau port serait prévu pour environ 250 places. Il y a aussi une petite région archéologique cadastrée qui s'intitule « station lacustre de l'âge de bronze ». Il s'agit bien entendu d'un avant-projet.

Concernant la parcelle 2, les monticules de terre trop hauts sont ramenés à une hauteur de 1,9 mètres.

Pour information, l'installation solaire installée sur les toits du collège fonctionne à plein rendement et elle produit 154'000 kwh, ce qui représente la consommation de 30 ménages.

Pour terminer, un projet de construction, accepté par le Tribunal cantonal suite à un recours, a finalement été refusé par le Tribunal Fédéral, La commune a donc gagné et l'autonomie communale est respectée.

M. Allemann : BILAN ETAPES 1 ET 2 RC1

Une séance concernant le bilan des étapes 1 et 2 de la RC1 s'est déroulée mercredi dernier. Participaient à cette séance les syndics et municipaux en charge des routes des communes d'Ecublens et de St-Sulpice, les responsables des services techniques desdites communes, le voyer de l'Etat, des représentants de la DGMR, ainsi que des hautes écoles et de Pro-vélo.

Concernant l'étape 2, la problématique des transports publics en site propre a été soulevée : en effet, les communes s'étonnent de la voie unique en remontant depuis le rond-point de Dorigny, alors qu'une très imposante bande végétalisée se trouve au centre de ce tronçon. L'espace pour la création d'une piste réservée aux bus serait largement suffisant. Réponse de la DGMR : c'est une situation provisoire qui pourra éventuellement être améliorée après une période d'essai.

Concernant les deux rebroussements possibles dans le sens Morges –Lausanne : le premier a été créé suite à une opposition de certains riverains, il est par conséquent inutile de revenir sur ce sujet. Par contre, le second semble totalement superflu, puisqu'il n'y a pratiquement plus d'habitations concernées. Réponse de la DGMR : ce rebroussement existait précédemment, mais il pourrait être supprimé.

Autre sujet, les pistes et chemins réservés à la mobilité douce : dans le sens Morges-Lausanne, les vélos emprunteront la piste en site propre au sud de la RC1. Cette piste est également prévue pour les piétons et elle sera éclairée. Dans le sens Lausanne-Morges, les vélos dits « rapides », donc électriques, auront une bande cyclable marquée au sol directement sur la chaussée. Les vélos « normaux » pourront emprunter le chemin bucolique situé en retrait de la chaussée nord de la RC1 ; afin d'inciter les vélos à emprunter ce chemin, une signalisation adéquate sera installée.

Concernant l'étape 1, les communes ont fait part de leur inquiétude quant au type de bordures, bordures en granit, utilisées dans les ronds-points : à notre sens, ces dernières représentent un danger pour les usagers vu l'angle à 90° qui les caractérise. Réponse de la DGMR : ces bordures faisaient partie du concept d'aménagement choisi au départ. On nous informe également que de nombreuses communes, dont Lausanne, utilisent ce type de bordures dans les ronds-points, notamment pour des raisons d'esthétique, et qu'elles ne posent pas de problème particulier.

Autre sujet d'inquiétude, la sécurité des cyclistes aux abords des ronds-points, particulièrement lorsqu'ils traversent une route transversale tel que le chemin du Pâqueret. Divers aménagements seront étudiés, notamment dans la signalisation, ce qui répond aux interrogations du représentant de Pro-vélo. D'autre part, des cours destinés aux cyclistes ont été organisés par l'EPFL, afin de souligner l'importance de l'éclairage des engins, ainsi que du respect de la signalisation et des autres usagers de la route. Les représentants de l'EPFL étaient très satisfaits de la fréquentation de ces cours et ont remarqué une légère amélioration dans le comportement des usagers.

Enfin, le gros point noir reste l'éclairage de la route elle-même sur cette étape 1. L'adaptation visuelle entre zones éclairées et zones de pénombre pose problème à bon nombre d'automobilistes, tout particulièrement par temps pluvieux. Fort des multiples remarques que les municipalités d'Ecublens et St-Sulpice ont entendues à ce sujet, elles ont décidé de mandater un bureau indépendant afin d'établir une expertise sur la conformité et la qualité de cet éclairage.

Je terminerai avec une information concernant l'étape 3 de cette requalification : M. Martin Schneider, nouveau chef de projet pour cette étape finale, nous a annoncé une excellente nouvelle au sujet du pont enjambant la Venoge. Je vous avais informés que ce dernier était un ouvrage classé, donc intouchable pour un éventuel élargissement, ce qui impliquait la création d'une passerelle spéciale pour la mobilité douce. Miracle en cette fin d'année, la situation s'est décantée, à tel point que non seulement le pont classé pourra être élargi, permettant notamment la suppression de cette passerelle supplémentaire, mais en plus, les quatre communes concernées ne débourseront pas un centime pour cet élargissement, l'Etat prenant à sa charge l'intégralité des coûts liés à cet ouvrage.

DENTISTE SCOLAIRE

Ok de l'unité de Promotion de la Santé et de la Prévention en milieu scolaire (PSPS) pour la nomination du médecin-dentiste Butticaz.

Mme Merminod : concernant les appartements à loyer modéré, la Municipalité a contacté le service du logement et il ressort les points principaux suivants :

- Le coût de la construction dépasse le budget prévu de plus de 2 millions ;
- Les appartements sont plus grands que la norme ;
- Le local est aussi plus grand que la norme ;
- La commune loue une partie des sous-sols.

Donc, il en ressort clairement que ce ne sont pas des logements sociaux mais protégés destinés à la classe moyenne et aisée. Si ce dossier avait été présenté à l'Etat en vue de recevoir une aide, il aurait été refusé ou aurait dû subir des changements. Une 1^{ère} séance de la commission d'attribution a eu lieu le 8 décembre et une dizaine de dossiers ont été étudiés et la priorité a été donnée aux habitants de la commune.

M. Meyer :

La Police de l'Ouest lausannois (couvrant les 8 communes du district - 75'000 habitants) a présenté le 9 mars 2015 une demande d'accréditation définitive auprès du département en charge de la sécurité, conformément à la procédure définie dans la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Les exigences de la loi ont été évaluées et contrôlées: effectifs policiers garantissant un engagement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et affectés aux missions générales de police (MGP), organisation de la conduite du corps de police et mise en place du système de gestion de la qualité.

Suite aux préavis favorables de la commission d'accréditation et de la Direction opérationnelle (DO), le Conseil Cantonal de Sécurité présidé par Mme Béatrice Métraux, cheffe du DIS, a remis l'accréditation définitive à Polouest lors d'une petite cérémonie officielle le 7 décembre dernier, en même temps que Police Riviera.

Trois corps ont obtenu leur accréditation définitive à ce jour : Police Lavaux, Police de l'Ouest lausannois et Police Riviera.

Audit de la cour des comptes

La Cour des comptes a décidé d'entreprendre un audit de la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise (OPV), dans son ensemble.

Pour rappel la Cour des comptes "est une Autorité constitutionnelle cantonale indépendante qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance en s'assurant principalement le respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité".

Le comité de direction de Polouest a reçu la dite cour, ce début décembre, un avis d'audit de Polouest.

L'audit portera en premier lieu sur la collaboration entre les autorités responsables de la sécurité publique et la coordination entre les différentes polices. Il examinera également les questions d'accréditation des polices communales, d'unification du statut des policiers, et des coûts de l'organisation policière vaudoise.

Le résultat se traduira par un rapport à l'attention de l'instance auditée (Organisation policière vaudoise) comprenant "des constatations et des recommandations" [...] mais également les "remarques de l'entité auditée, les éventuelles remarques subséquentes de la Cour et, le cas échéant, les avis minoritaires des membres de la Cour".

4. Dépôt du préavis municipal 15/15 : « Budget 2016 ».

M. Dubuis a présidé la commission en présence de M. Clerc Alain, syndic, Mme Merminod et MM. Meyer, Jatton, Allemann qui représentaient la Municipalité, accompagnés de Mme Pittolaz-Croutaz, boursière, et M. Zurcher, boursier adjoint. M. le Président donne la parole à Mme Fankhauser, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La commission a un complément à apporter :

M. Dubuis : je vous dois une explication concernant la numérotation des pages. Il y a un décalage et ceci est dû au fait que la numérotation des pages du rapport ne correspond pas à celle du préavis. Tout cela a été corrigé.

M. le Président ouvre la discussion.

1. Administration Générale pages 2 à 9 :

Mme Burrus : je trouve dommage la lisibilité extérieure de répartir différemment le personnel communal. Avant, il y avait le personnel communal et la voirie. Maintenant, il y a l'administration général, la voirie, l'école, le concierge, etc. Il serait utile d'avoir un tableau général avec le nombre de personnel dans la commune et combien de mandats externes nous avons en cours. Est-ce que le bureau Aba continue à recevoir des mandats de la commune, puisque nous avons maintenant un employé fixe destiné à ce travail.

M. le Syndic : j'ai pris note des désirs de Mme Burrus.

M. Wessner : Qu'est-ce qu'un présentoir d'église, en page 6 ?

Mme Merminod : il s'agit d'une étagère à prospectus.

M. del Boca : pages 1 et 2, j'aimerais corriger une petite erreur concernant les retraités ; en effet, les gens qui continuent à travailler après l'âge de la retraite continuent de payer l'AVS.

M. Spaccapietra : concernant le tourisme à la page 7. Dans les conclusions du rapport à la page 8, la commission demande à la Municipalité la destination des fonds récoltés pour le tourisme. Dans quelle mesure cette demande est compatible avec le texte accepté par le conseil concernant la taxe de séjour qui précise que le 30 % est destiné à la Sté de développement ou à l'office du tourisme, mais il n'y a pas d'office du tourisme à Saint-Sulpice. On aurait pu demander à la Sté de développement de proposer un plan de financement.

M. Dubuis : il n'y a pas de contradiction ; nous parlons du simple constat qu'un fonds censé servir à la créativité de la commune augmente chaque année sans trouver suffisamment d'affectation. Il faut décider un jour que cet argent doit-être dépensé.

M. Wessner : toujours en page 6, le 160.36.58.05, j'aimerais que l'on ajoute « la Municipalité a arrêté pendant plusieurs mois de percevoir la taxe de séjour pour les étudiants en raison de la commission de recours ».

2. Finances pages 10 à 15 :

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et Bâtiments pages 16 à 25 :

M. Walpen : en page 6 du rapport, il est mentionné le compte 3512.3303, or il n'existe pas.

M. Dubuis : il s'agit d'un chiffre qui a été changé contre 3512.3312.00. Mme la Boursière a confirmé s'être trompée, mais ce chiffre 3312 apparaît tel quel dans les budgets des autres communes.

M. Walpen : à la page 6 du rapport, sous le numéro 420.31.85, « frais d'étude non refacturés au client final » qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jatton : il s'agit d'études techniques internes que nous prenons à notre charge. Par contre, nous conservons à une échelle réduite le bureau ABA. Depuis l'année 2015, nous sommes bien en dessous du nombre de projets depuis 2012.

M. Walpen : il s'agit d'études pas refacturées, donc il s'agit d'une perte.

M. Jatton : il s'agit d'une dépense et non d'une perte.

M. Beck : je m'étonne de la location d'appartements, par exemple les revenus sur 2016, sont inférieurs à 2014. A la page 23, certains loyers sont inférieurs à 2014.

M. Jatton : en effet, certains chiffres sont inférieurs à 2014 mais sont en relation avec le budget 2015. Par exemple, un des appartements a été remis au concierge avec un abattement compte tenu de certaines contraintes. Attendons les comptes 2015 pour voir si

effectivement il y a une baisse. Aucun mot d'ordre n'a été donné à la gérance pour baisser le montant des loyers.

Mme Burrus : à la page 25, compte 3512, il y a des honoraires de CHF 1000.- pour frais de gérance. Est-ce qu'il y a une gérance à l'école ?

M. Jatton : cela concerne le logement du concierge.

M. Beck : lorsque je regarde ce complexe scolaire des Pâquis, il a été incorporé comme les autres immeubles. Nous aurions pu mettre dans cette rubrique, tous les frais liés à l'immeuble, à savoir entretien, électricité et autres.

M. Jatton : on vous remercie et on prend note.

4. Travaux pages 26 à 37 :

Mme Froehlich : j'aurais une question sur le compte 450.31.88 concernant la collecte des ordures. Par rapport à 2014, qui mentionnait CHF 85'000.-, le budget prévoit CHF 94'000.-. Il y aurait eu des frais supplémentaires ?

M. le Syndic : ceci est en fonction de l'évolution du nombre d'habitants.

M. Wessner : sur les pages 28 et 29, compte 430.31.42, il est marqué somme standard. S'agit-il d'un « bonnet » pour se couvrir ? Et sur le compte 431.3123, calcul de la consommation d'éclairage qui a été normalement optimisé. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Allemann : il y eu d'autres travaux effectués tels que le tennis et cette somme reste dans le budget, car l'on ne sait jamais ce qui peut se passer avec les routes.

M. Dubuis : ce que j'ai compris au sujet de ces CHF 90'000.-, c'est qu'il est difficile d'anticiper ce genre de dépenses et il s'agit d'une somme moyenne.

Mme Burrus : je voudrais revenir sur l'éclairage public et sur le droit d'usage du sol. Que cela signifie-t-il ?

M. Allemann : suite à un décret du 5 avril 2005 qui a été voté, il s'agit d'une rétrocession faite en fonction de la consommation.

5. Instruction publique et cultes pages 38 à 47 :

La parole n'est pas demandée.

6. Police pages 48 à 51 :

M. Clerc Laurent : concernant le compte 610.30.80, à savoir le personnel de police privé, je m'interroge sur l'utilité d'un tel budget de CHF 26'500.-, compte tenu des résultats obtenus sur le terrain. Concernant le compte 610. 35.17, à savoir participation au corps de police régional, malgré une faible augmentation du budget de 1,5 %, on constate chaque année une augmentation, et je m'interroge également sur le retour sur investissement ?

M. Meyer : concernant la police privée, il s'agit d'un appui d'avril à septembre, qui surveille les plages, les bâtiments communaux et autres. Ils sont présents fréquemment et peuvent contrôler les identités et appeler la police. Concernant votre seconde question, il y a effectivement une adaptation des budgets, liée principalement à l'augmentation du personnel. Il y a une hausse très peu sensible pour notre commune en fonction de l'évolution du nombre d'habitants. Nous verrons l'écart dans les comptes définitifs.

M. Chappuis : à la page 51, le 630.3003, la commission de salubrité, cette dernière est là uniquement pour accorder les permis d'habiter ; pourquoi on ne retrouve pas ces coûts sous la rubrique « police des constructions » sous le volet police de sécurité ?

M. le Syndic : c'est sous police sanitaire, puisque nous avons l'obligation d'avoir un médecin. Cette commission se réunit au minimum une fois par mois, et elle est composée de 5 personnes dont un médecin.

7. Sécurité sociale pages 52 à 57 :

M. Lévy : concernant le compte 710.3685.011, plateforme jeunesse. Que fait cette plateforme jeunesse ?

Mme Merminod : cette plateforme est active dans l'organisation des soupers pour les jeunes, pendant lesquels des thèmes sont abordés et aussi lors du tour du district.

8. Résumé du budget page 59 :

La parole n'est pas demandée.

9. Plan des investissements pour la période 2016-2018 page 61 :

La parole n'est pas demandée.

Autres remarques concernant le budget :

M. Beck : j'ai lu dans le rapport de la commission de gestion que les charges maîtrisables ont augmenté de CHF 400'000.- et les non maîtrisables de CHF 800'000.-. Donc ce qui est maîtrisable augmente plus vite que les autres. Ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir une analyse de l'incidence sur le personnel existant, afin de connaître les raisons de ces augmentations.

M. le Syndic : je comprends très bien cette remarque et il est évident sur ces 32% de charges maîtrisables, on peut les diminuer. Par exemple réduire les travaux de la voirie, ne pas faire de crèche et diminuer les frais de l'UAPE, mais on arriverait à agir sur le confort des Serpelious. N'oublions pas que notre commune arrive bientôt à 4000 habitants.

M. Spaccapietra : concernant l'augmentation continue liée à la taxe de séjour, on n'a jamais donné cet argent à la Sté de développement. à Saint-Sulpice.

Mme Merminod : il s'agit d'un nouveau règlement, mais la Sté de développement a toujours reçu de l'argent de la Municipalité. Cette société organise les 40 ans de la musique et le budget a été augmenté en utilisant de l'argent sur le fonds du tourisme et ceci se fait en accord entre le Président et la Municipalité.

M. Jaton : ce que nous vous présentons dans le cadre du budget est ce que la commune à l'intention de faire l'année prochaine en étant pro active en fonction de la situation qu'elle connaît. L'analyse se fait au moment des comptes. Nous devons donc anticiper. Concernant le personnel communal, on s'est fait un peu dépasser par la vague. Dans un organigramme tout cela sera bien séparé, ce qui vous permettra de faire la synthèse.

M. Allemann : par rapport à l'école, si on prend le réfectoire, nous avons estimé au départ avoir une trentaine d'élèves, mais nous nous trouvons complet avec 60 enfants. Cela nécessite le personnel à plein temps, du personnel de nettoyage supplémentaire, et la surveillance de 60 enfants nécessite 3 personnes.

Mme Merminod : dans le même sujet, l'UAPE est pleine avec les enfants de 1 à 4, donc les enfants de 5^{ème} ont dû être placés dans le réfectoire.

M. Affolter : concernant le revenu fiscal, je constate une certaine érosion et j'aimerais savoir si la Municipalité a une idée de l'impact de la nouvelle révision des entreprises qui risque de couper encore les rentrées ?

M. le Syndic : nous sommes en pleine discussion avec l'Etat, mais c'est encore prématuré. Nous cherchons de nouvelles entreprises et un groupe de travail sera nommé.

M. Meyer : une brève réponse à M. Beck concernant les charges, un élément nouveau se trouve à la page 25. Il s'agit de l'amortissement sur 30 ans du nouveau collège.

M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant ce préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 15/2015 ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 41 voix pour et 1 voix contre

- d'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2016 tel que présenté par la Municipalité et les budgets des Ententes intercommunales « Chalet les Alouettes » à Morgins et « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge » et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chambronne ».

5. Dépôt du préavis municipal no 16/15 : « Etablissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice – Révision du règlement du Conseil d'Etablissement ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Wessner : est-ce que ce règlement doit être adopté déjà maintenant ou, comme d'habitude, nous avons juste le droit de dire oui ?

M. Dubuis : est-ce que le texte soumis est sujet à modifications ou pas ?

M. Allemann : il s'agit d'adapter ce règlement, mais il est hors de question de modifier le fonctionnement de ce conseil d'établissement.

La parole n'étant plus demandée, le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

6. Dépôt du préavis municipal no 17/15 : « Demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour le changement des logiciels informatiques ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Clerc Laurent : concernant la commission qui sera en charge de cette étude, je propose de comparer cette offre à celle de l'époque et à bien s'interroger sur la formation.

M. Walpen : la commission qui avait été nommée pour les crédits matériels devrait aussi s'occuper de la partie logiciel.

La parole n'étant plus demandée, le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

7. Dépôt du préavis municipal no 18/15 : « Révision du plan directeur communal ».

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Jaton : la séance des commissions des communes concernées par le plan communal a déjà été fixée le jeudi 21 janvier dès 19h. A 18h30, sont convoqués les Présidents des 8 commissions pour, avec l'aide du SDOL, organiser la soirée. A 19 h, il y aura l'ouverture avec un message d'un délégué du canton, de même que M. Tendon fera un message politique. En seconde partie, les commissions seront réparties dans des locaux séparés au SDOL à Renens. La 3^{ème} partie conclura sur les travaux de la commission. Il est difficile de dire s'il y aura des séances supplémentaires, car cela dépendra des travaux réalisés lors de cette séance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : en page 4, j'ai de la peine à lire les plans et, vu le sujet important, cela me gêne.

Mme Willi : page 3, la dernière révision du PGA de la Ville de Renens mentionne l'année 1947. Est-ce possible ?

M. Jaton : oui cette date est correcte.

M. Walpen : pour répondre à M. del Boca, ce plan est consultable sur le site du SDOL.

M. Lehmann : ce plan directeur est très complet en citant toutes les instances et si on considère une brochure apparue en avril de cette année, on peut voir la mission de ces 8 communes. J'aimerais que l'on tienne aussi compte de la situation de la Venoge.

M. Jaton : ce document que vous citez a quel entête ? Il s'agit de PALM ou SDOL ?

M. Lehmann : SDOL. Il s'agit du compte rendu des études tests et le titre est PAC d'amélioration de la Venoge.

M. Jaton : si c'est PALM, c'est inclu dans la réflexion du PDI, car nous ne voulons pas ignorer certaines réflexions existantes. Nous avons demandé toutes les études existantes, afin de les inclure comme base de notre raisonnement.

La parole n'étant plus demandée, le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

8. Dépôt du préavis municipal no 19/15 : « Assainissement du collecteur de concentration tronçon terrain de sports des hautes écoles à la STREL de la Chamberonne ».

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le bureau nommera la commission d'épuration pour traiter ce préavis.

9. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Burrus : l'ARASOL ne s'est pas réunie mais, pour APREMADOL, nous sommes obligés de serrer la vis concernant le budget.

AJESOL : rien de nouveau

Conseil d'établissement de la Plantaz : rien de nouveau

ORPC : rien de nouveau

PolOuest : rien de nouveau

SDOL : M. Clerc Laurent : il ne s'agit pas d'une commission, mais d'un groupe de consultation.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Lambercy : concernant le ch. de l'Ochettaz, il y a un accès au parking souterrain avec un feu vert et un feu rouge ; les véhicules sortant de ce parking ne peuvent pas remonter le chemin et lorsqu'une voiture remonte ce chemin, elle est obligée de s'arrêter pour laisser sortir les gens du parking. Est-ce que la Municipalité est consciente de ce problème ?

M. Jatton : lorsque quelqu'un sort d'un parking, il n'a pas la priorité. J'irai personnellement faire un test.

M. Allemann : la réfection de la partie carrefour entre le chemin du cimetière et l'Ochettaz était prévue pour l'automne, mais c'est agendé pour le printemps prochain.

Mme Lambercy : j'ai remarqué que sur la commune d'Ecublens, à la route du Villard, ils ont installé des bordures biseautées. Ceci permet aux camions de rouler sur les ronds-points et les trottoirs beaucoup plus facilement. Peut-être est-ce une suggestion pour notre commune ?

M Allemann : nous l'avons fait en face du trottoir du tennis.

M. Piller : je remercie la Municipalité pour la décoration de Noël, mais je constate qu'il n'y a plus de sapins illuminés depuis les Chantres jusqu'au Laviau ?

M. Le Syndic : il s'agit encore de l'ancien éclairage public qui n'a pas de prise de courant. Cela sera résolu l'année prochaine avec le nouvel éclairage.

M. Clerc Laurent : suite aux informations données par Mme Merminod concernant le dépassement de budget de la SCHO, on peut s'interroger sur l'objet de la motion Pache qui parle d'une étude pour une aide financière aux locataires d'appartements protégés, et de son intérêt commun.

M. Pache : la Municipalité est tenue de donner une réponse à cette motion, et une commission sera nommée. J'espère que tous les chiffres seront mis sur la table.

M. Dijamatovic : dans la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances, il est mentionné que la commission encourageait le groupe « développement durable » à continuer ses travaux. Je vous informe qu'au mois de janvier prochain, une analyse sera faite avec un profilographe qui permettra de faire l'état des lieux, en collaboration avec la Municipalité, nous allons donc entreprendre cette analyse.

M. Gygax : je tiens à vous rappeler que dans 2 jours, le 18 à 18h30, il y a le Noël villageois.

M. Walpen : je vous annonce le concert de l'Avent avec le chœur d'homme qui aura lieu le dimanche 20 décembre à 17h au Temple de Bussigny.

M. Spaccapietra : j'aimerais poser une question à Mme Merminod concernant le postulat « Un village, une famille », afin de connaître l'avancement ?

Mme Merminod : nous ne sommes pas au point mort et vous avez pu voir sur le site internet que la Municipalité encourageait les gens à le consulter. Concernant le district de l'Ouest, il est recherché des logements d'urgence pour les sans-papier qui arrivent. Concernant les réfugiés, cela est de niveau fédéral puis cantonal.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 22h30

Conseil communal

M. Pierre-Yves Brandt

M. Daniel Giroud